

Autour des Gorges de la Daronne



Randonnée n°29821037

Une randonnée proposée par P.O Express

Un itinéraire vous permettant de découvrir les alentours des Gorges de la Daronne. Ce sous affluent du Rhône que vous traverserez en fin de parcours via une passerelle Himalayenne

Durée :	5h10	Difficulté :	Moyenne
Distance :	13.91km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	421m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	423m	Région :	Massif central
Point haut :	489m	Commune :	Colombier-le-Vieux (07410)
Point bas :	253m		

Description

Se garer sur le parking situé sur la grande place du village à proximité de l'église St Martin.

(Boulangerie, WC publics)

(D) Du parking, filer Nord sur la place du marché (dépasser le panneau d'informations touristiques) et continuer Nord sur le Chemin de Victouron. Dépasser la ferme et, plus loin, abandonner la piste pour prendre le sentier qui descend à droite jusqu'à la rivière de la Daronne.

(1) Franchir la Daronne via le pont et remonter jusqu'à la route D578 après avoir dépassé Le Moulin de Victouron.

(2) Traverser la route D578 afin de prendre le sentier qui monte en face. Plus loin, ignorer le lieu dit "Les Taillards" qui se trouve à droite et continuer tout droit.

A l'intersection, partir à droite et, une dizaine de mètres après, quitter la route au virage pour suivre le sentier en face vous menant sur une route secondaire (partie "sale" surtout un lendemain de pluie sur ce tronçon).

(3) Emprunter le goudron à gauche sur quelques mètres avant de l'abandonner dans le virage à gauche pour suivre le chemin herbeux en face qui conduit au dessus du hameau de Bochirol qu'il ne faut pas rejoindre.

(4) Ignorer la route à droite qui mène au hameau et abandonner la route afin de prendre le sentier en face conduisant à une intersection de sentiers au pied de la ferme des Vignes.

(5) Bifurquer à droite et retrouver la route D578. La suivre sur quelques mètres à droite avant de la quitter au niveau de la ferme Victouron en empruntant la route de Payat à gauche. quelques mètres après, atteindre une intersection.

(6) Suivre la route à gauche, dépasser le Payat et quitter la route lorsque le balisage vous l'indique quelques mètres après le virage à droite.

(7) Descendre à gauche, traverser le ruisseau et remonter dans la forêt. Après des lacets, sortir de la forêt et longer une prairie avant de rejoindre le goudron qui mène à une jonction de sentiers.

(8) Poursuivre la route à droite et rejoindre le hameau de Deyras. Rester sur la route principale en ignorant les départs latéraux, dépasser l'église et suivre sans cesse la route conduisant au hameau de Méjon. Juste

Points de passages

- D/A Parking grande place du Village**
N 45.066415° / E 4.695835° - alt. 423m - km 0
- 1 Rivière Daronne et Pont**
N 45.075952° / E 4.695278° - alt. 343m - km 1.42
- 2 Route D578**
N 45.077865° / E 4.690011° - alt. 434m - km 2.5
- 3 Route secondaire**
N 45.083733° / E 4.688484° - alt. 467m - km 3.42
- 4 Hameau de Bochirol**
N 45.086886° / E 4.694199° - alt. 487m - km 4.02
- 5 Intersection avec panneau indicatif**
N 45.088933° / E 4.695875° - alt. 484m - km 4.3
- 6 Intersection**
N 45.084095° / E 4.696194° - alt. 446m - km 4.89
- 7 Abandon Route secondaire**
N 45.083721° / E 4.700069° - alt. 414m - km 5.24
- 8 Jonction sentiers**
N 45.083674° / E 4.707059° - alt. 468m - km 6.15
- 9 Sortie Hameau de Méjon**
N 45.080345° / E 4.725212° - alt. 413m - km 7.89
- 10 Passerelle Himalayenne**
N 45.07142° / E 4.73209° - alt. 265m - km 9.72
- 11 Hameau Saint Sorny**
N 45.071507° / E 4.733987° - alt. 254m - km 9.91
- 12 Abandon Piste**
N 45.069099° / E 4.732136° - alt. 284m - km 10.22
- 13 Route secondaire**
N 45.068323° / E 4.725683° - alt. 439m - km 11.3
- D/A Parking Grande Place du Village**
N 45.066294° / E 4.695903° - alt. 422m - km 13.91

avant la sortie du hameau, quitter ce dernier et incliner à droite sur la piste herbeuse.

(9) Emprunter la piste herbeuse et, plus loin, entrer en sous bois. Après avoir dépassé un belvédère, entamer une descente menant à la Daronne et une passerelle Himalayenne.

(10) Traverser avec prudence la Daronne, monter légèrement et aboutir au hameau de Saint Sorny (**à visiter**)

(11) Après la visite, suivre la piste Sud Est jusqu'à une intersection de sentiers.

(12) Quitter la piste et bifurquer à droite. Entrer de nouveau dans un sous bois et rejoindre plus loin le Hameau La Grange. Prendre la piste à droite et retrouver une route secondaire quelques mètres après.

(13) Suivre sans cesse cette dernière jusqu'à retrouver Colombier le Vieux et la place du marché où se trouve votre véhicule (A)

Informations pratiques

Randonnée en vidéo sur le lien suivant <https://youtu.be/g6oLWJ6CzCE>

Itinéraire excellemment bien balisé jaune et blanc (ne pas s'inquiéter du fait que cette randonnée ne soit pas tracée sur la carte IGN).

Prudence absolue sur la passerelle himalayenne, notamment les lendemains de pluie, ça peut glisser.

Casquette/Chapeau, crème solaire recommandés (surtout en fin de parcours)

Au hameau de Deyras, tables pique nique, eau potable, WC publics

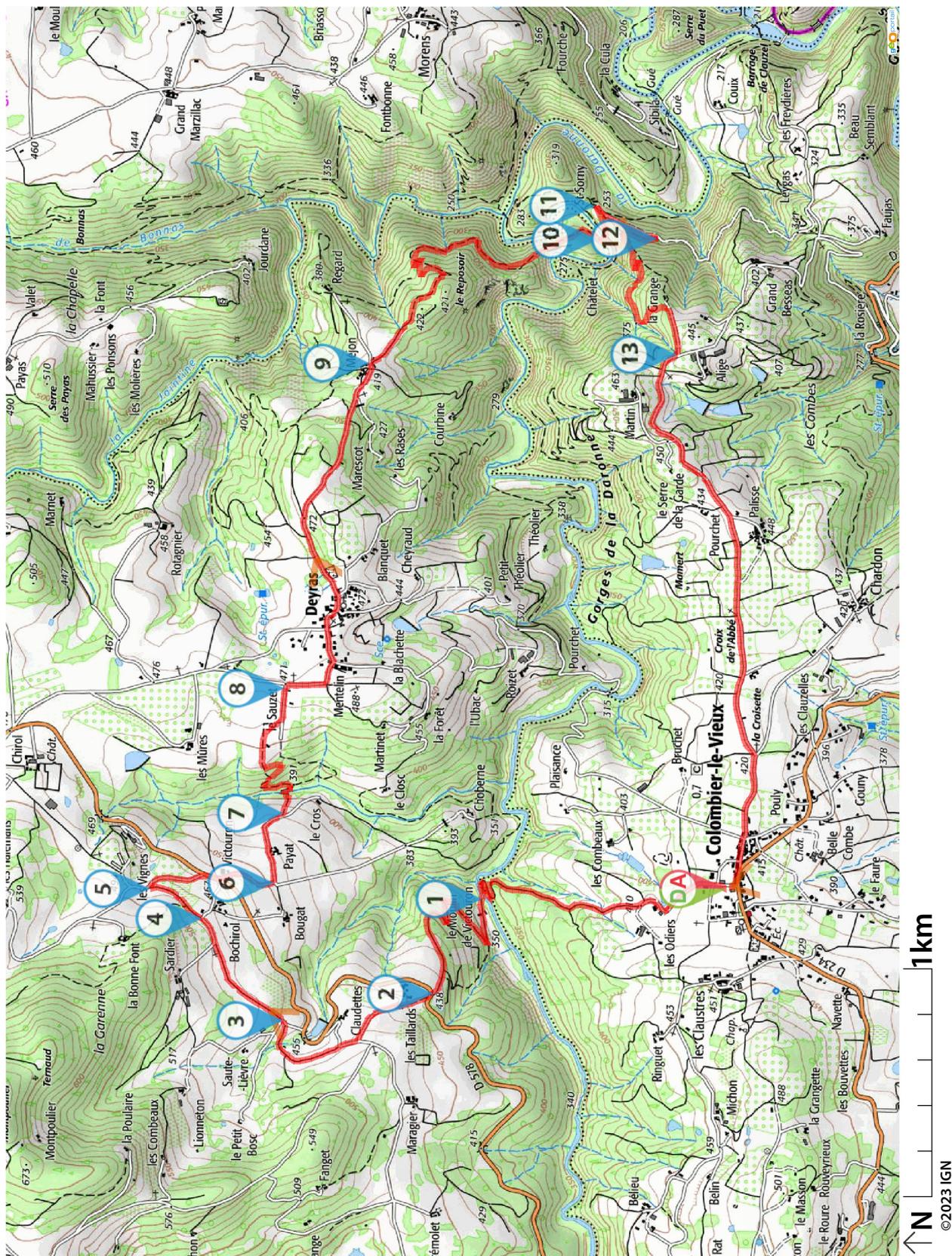
A proximité

Ne pas hésiter un seul instant d'aller visiter le hameau restauré de St Sorny.

Gorges du Doux, Train touristique de l'Ardèche et Vélorail à proximité de Colombier le Vieux

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-29821037>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.